



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE PROVISIONS

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
MISSION PROVISIONS	4
NOTE EXPLICATIVE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	6
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	6
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	6
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	7
DOTATION POUR DEPENSES ACCIDENTELLES	8
NOTE EXPLICATIVE DE LA DOATION	9
PRESENTATION DU PROGRAMME	9
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	11

MISSION PROVISIONS

NOTE EXPLICATIVE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**...

PRESENTATION DE LA MISSION

La mission **"Provisions"** est créée conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB).

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission **"Provisions"** est une mission à programme unique : "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles. Cette dotation est destinée à faire face à des besoins revêtant un caractère urgent et imprévisible.

Les dotations de la mission "Provisions" sont inscrites en gestion centralisée. L'exécution des crédits cette mission s'effectue après transfert dans les programmes de politique correspondant aux activités bénéficiaires de ces ressources.

Compte tenu du caractère imprévisible, de ces dépenses, ces programmes ne contiennent pas des actions et ne sont pas soumis aux règles d'analyse de coût et à la démarche de performance.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°23.780:	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761
23.780.1	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761
Total pour la mission 23 : Provisions		4 178 377 761	-	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999

Explication des principaux écarts :

L'exécution de la mission s'est effectuée au travers de transferts et virement en faveur d'autres programmes.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	AE ouvertes en LF pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LF pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761
3:3:dépenses de biens et services	544 840 040	-	- 544 840 040	544 840 040	-	-544 840 040
4:4:dépenses de transfert	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455
5:5:dépenses d'investissement	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265
23 : Provisions	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761
3:3:dépenses de biens et services	544 840 040	-	- 544 840 040	544 840 040	-	-544 840 040
4:4:dépenses de transfert	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455
5:5:dépenses d'investissement	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265

Explication des principaux écarts :

Au titre de l'exercice 2021, il n'y a pas eu d'exécution de dépenses accidentelles et imprévisibles. L'exécution des crédits de cette mission s'est réalisée à travers des transferts et des virements.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 2	- 2 763 785 246	0	0
Titre 3	- 20 174 428 229	- 18 441 457 694	0
Titre 4	- 7 088 960 509	- 2 220 594 877	0
Titre 5	- 10 961 934 664	- 4 278 699 334	0
Titre 6	0	- 8 905 676 888	0
Total des mouvements de CP	- 40 988 808 649	-33 846 428 793	0

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 2	- 2 763 785 246	0	0	0
Titre 3	- 20 174 428 229	- 18 441 457 694	0	0
Titre 4	- 7 088 960 509	- 2 220 594 877	0	0
Titre 5	- 10 961 934 664	- 4 278 699 334	0	0
Titre 6	0	- 8 905 676 888	0	0
Total des mouvements de CP	- 40 988 808 649	- 33 846 428 793	0	0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les principaux départements ministériels et/ou programmes ayant bénéficiés de ces transferts sont :

- le ministère chargé des Affaires étrangères à hauteur de **4,293 milliards FCFA** ;
- le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur pour **8,236 milliards FCFA** ;
- le ministère chargé de l'Economie : **1,346 milliard FCFA** ;
- le ministère en charge de la protection sociale : **3,200 milliards FCFA** ;
- le ministère chargé de la santé : **2,661 milliards FCFA** ;
- le ministère de la défense : **2,210 milliards FCFA** ;
- la coordination du travail gouvernementale : **4,582 milliards FCFA**.

En ce qui concerne les virements, la mission 14 « Gestion des Finances Publiques » a bénéficié de **8 014 96 445 FCFA**, et **23,848 milliards FCFA** ont été virés en faveur de la mission "30 : Dépenses transversales".

DOTATION POUR DEPENSES ACCIDENTELLES

NOTE EXPLICATIVE DE LA DOATION

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La dotation relative aux dépenses accidentelles permet le financement en cours de gestion, des dépenses urgentes et imprévisibles.

Les crédits inscrits sur la dotation pour dépenses accidentelles dans la loi de finances sont répartis en cours d'année par décret pris sur proposition du Ministre chargé des finances, sur d'autres programmes du budget de l'Etat, dans la limite des besoins et des crédits ouverts.

La dotation pour 2021 prévue, dans la loi de finances rectificative, d'un montant de **4 178 377 761 FCFA**, concerne les provisions au titre des dépenses de :

- biens et services : 544 840 040 FCFA ;
- transferts : 1 163 088 455 FCFA ;
- dépenses d'investissement : 2 470 449 265 FCFA.

Les dépenses de biens et services et de transferts sont prévues pour couvrir toute dépense accidentelle et imprévisible.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	AE ouvertes en LF pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LF pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761
Titre 3 : dépenses de biens et services	544 840 040	-	- 544 840 040	544 840 040	-	-544 840 040
Titre 4 : dépenses de transfert	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455
Titre 5 : dépenses d'investissement	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265
23 : Provisions	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761	4 178 377 761	-	- 4 178 377 761
Titre 3 : dépenses de biens et services	544 840 040	-	- 544 840 040	544 840 040	-	-544 840 040
Titre 4 : dépenses de transfert	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455	1 163 088 455	-	- 1 163 088 455
Titre 5 : dépenses d'investissement	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265	2 470 449 265	-	- 2 470 449 265

Explication des principaux écarts :

La dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles n'a pas été exécutée au titre de l'exercice budgétaire 2023.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement de fongibilité n'a été réalisé au sein du programme.

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 3	- 652 684 004	- 652 684 004
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.528 : Comptabilité et trésorerie de l'Etat	Titre 3	- 5 424 607 562	- 5 424 607 562
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.539 : Gestion du patrimoine de l'Etat	Titre 3	- 5 000 000	- 5 000 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.570 : Gestion de la commande publique	Titre 3	- 537 692 471	- 537 692 471
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.934 : Dotation pour dépenses d'utilité publique	Titre 3	- 4 515 820 423	- 4 515 820 423
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	Titre 3	- 7 298 653 235	- 7 298 653 235
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.962 : Dotation pour frais de transport et de déplacements	Titre 3	- 7 000 000	- 7 000 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 4	- 220 000 000	- 220 000 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.934 : Dotation pour dépenses d'utilité publique	Titre 4	- 837 175 207	- 837 175 207
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.976 : Dotation pour dépenses d'hospitalisation et d'inhumation	Titre 4	- 1 163 419 670	- 1 163 419 670
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 5	- 252 000 000	- 252 000 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	Titre 5	- 3 617 758 280	- 3 617 758 280
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.997 : Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration	Titre 5	- 408 941 054	- 408 941 054
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.535 : Gestion du contentieux de l'Etat	Titre 6	- 922 812 408	- 922 812 408
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	30.955 : Divers contentieux	Titre 6	- 6 000 000 000	- 6 000 000 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	35.560 : Restructuration des entreprises	Titre 6	- 1 982 864 480	- 1 982 864 480
Total des virements			- 33 846 428 793	- 33 846 428 793
dont Titre 2			0	0
dont Titre 3			- 18.441 457 694	- 18,441 457 694
dont Titre 4			- 2 220 594 877	- 2 220 594 877
dont Titre 5			- 4 278 699 334	- 4 278 699 334
dont Titre 6			- 8 905 676 888	- 8 905 676 888

Explication des impacts de chaque virement :

Les virements ont été principalement effectués en faveur des programmes : 14.521 « Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources » (8,014 milliards FCFA) et 35.560 « Restructuration des entreprises » (1,982 milliard FCFA) ainsi que de la mission 30 « Dépenses transversales » (23,848 milliards FCFA).

Tableau récapitulatif des transferts (1/3)

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	11.451:Enseignement secondaire	Titre 2	- 2 763 485 246	- 2 763 485 246
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	1.101:Affaires Etrangères	Titre 3	- 3 351 823 713	- 3 351 823 713
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	1.108:Intégration africaine et Coopération internationale	Titre 3	- 155 866 144	- 155 866 144
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	10.423:Communication	Titre 3	- 262 755 545	- 262 755 545
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	Titre 3	- 19 950 400	- 19 950 400
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	11.451:Enseignement secondaire	Titre 3	- 228 255 004	- 228 255 004
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	13.500:Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	Titre 3	- 19 895 200	- 19 895 200
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	13.514:Pilotage et Soutien aux politiques de l'Entrepreneuriat et du commerce	Titre 3	- 400 000 000	- 400 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.549:Gestion fiscale	Titre 3	- 744 917 959	- 744 917 959
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	19.668:Justice judiciaire et administrative	Titre 3	- 101 600 000	- 101 600 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	19.682:Pilotage et Soutien à la politique de la justice et des droits humains	Titre 3	- 354 500 000	- 354 500 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	2.136:Administration territoriale	Titre 3	- 86 000 000	- 86 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	2.157:Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	Titre 3	- 1 000 000 000	- 1 000 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	21.241:Cour des Comptes	Titre 3	- 120 000 000	- 120 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	21.248:Conseil d'Etat	Titre 3	- 380 000 000	- 380 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	21.717:Présidence de la République	Titre 3	- 121 000 000	- 121 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	21.724:Assemblée Nationale	Titre 3	- 546 000 000	- 546 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	21.731:Sénat	Titre 3	- 250 000 000	- 250 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.766:Protection sociale	Titre 3	- 600 000 000	- 600 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.773:Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	Titre 3	- 149 696 418	- 149 696 418
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	25.829:Prévention et sécurité sanitaire	Titre 3	- 403 971 759	- 403 971 759
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	27.871:Elaboration et pilotage de la politique économique	Titre 3	- 71 795 500	- 71 795 500
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	27.885:Pilotage et Soutien à la politique de régulation et de stratégie économique	Titre 3	- 587 000 000	- 587 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	31.262:Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCI)	Titre 3	- 600 000 000	- 600 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	6.290:Culture	Titre 3	- 39 900 000	- 39 900 000

Tableau récapitulatif des transferts (2/3)

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	6.299:Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	Titre 3	- 90 000 000	- 90 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	7.311:Préparation et emploi des forces	Titre 3	- 4 900 000	- 4 900 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	7.318:Equipement des forces	Titre 3	- 888 985 811	- 888 985 811
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	7.332:Vie du soldat	Titre 3	- 2 741 946 816	- 2 741 946 816
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	7.339:Pilotage et Soutien à la politique de défense nationale	Titre 3	- 2 170 000 000	- 2 170 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.346:Coordination du travail gouvernemental	Titre 3	- 3 000 000 000	- 3 000 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.360:Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	Titre 3	- 183 667 960	- 183 667 960
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	9.409:Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	Titre 3	- 500 000 000	- 500 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	1.101:Affaires Etrangères	Titre 4	- 551 942 130	- 551 942 130
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	1.108:Intégration africaine et Coopération internationale	Titre 4	- 776 209 892	- 776 209 892
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	10.423:Communication	Titre 4	- 17 956 250	- 17 956 250
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	17.626:Transports terrestre	Titre 4	- 380 000 000	- 380 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.759:Solidarité sociale	Titre 4	- 85 000 000	- 85 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.766:Protection sociale	Titre 4	- 2 600 115 304	- 2 600 115 304
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.773:Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	Titre 4	- 180 305 369	- 180 305 369
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	24.815:Gestion et contrôle des activités pétrolières	Titre 4	- 175 000	- 175 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	27.871:Elaboration et pilotage de la politique économique	Titre 4	- 23 750 000	- 23 750 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	29.913:Promotion de l'emploi et du travail décent	Titre 4	- 114 981 802	- 114 981 802
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	31.285:Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	Titre 4	- 157 500 000	- 157 500 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	6.290:Culture	Titre 4	- 11 000 000	- 11 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.346:Coordination du travail gouvernemental	Titre 4	- 1 582 000 000	- 1 582 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	9.381:Gestion Durable des Eaux et des Forêts	Titre 4	- 439 722 618	- 439 722 618
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	9.395:Conservation de la biodiversité	Titre 4	- 139 800 000	- 139 800 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	9.402:Amélioration du cadre de vie et changement climatique	Titre 4	- 28 502 144	- 28 502 144

Tableau récapitulatif des transferts (3/3)

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	1.101:Affaires Etrangères	Titre 5	- 389 723 873	- 389 723 873
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	1.122:Pilotage et Soutien de l'Action extérieure du Gabon	Titre 5	- 77 756 684	- 77 756 684
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	11.444:Enseignement pré-primaire et primaire	Titre 5	- 285 500 000	- 285 500 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	11.451:Enseignement secondaire	Titre 5	- 5 269 267 874	- 5 269 267 874
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	12.486:Vie de l'étudiant	Titre 5	- 250 000 000	- 250 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	14.549:Gestion fiscale	Titre 5	- 602 000 000	- 602 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	15.598:Pilotage et soutien aux politique des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire	Titre 5	- 448 941 054	- 448 941 054
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	25.836:Offre et accès aux soins	Titre 5	- 2 257 770 179	- 2 257 770 179
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	31.262:Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	Titre 5	- 400 000 000	- 400 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	4.206:Tourisme	Titre 5	- 25 975 000	- 25 975 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	7.318:Equipement des forces	Titre 5	- 915 000 000	- 915 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	7.339:Pilotage et Soutien à la politique de défense nationale	Titre 5	- 40 000 000	- 40 000 000
Total des Transferts			- 40 988 808 649	- 40 988 808 649
dont Titre 2			- 0	- 0
dont Titre 3			- 20 174 428 229	- 20 174 428 229
dont Titre 4			- 7 088 960 505	- 7 088 960 505
dont Titre 5			- 10 961 934 664	- 10 961 934 664

Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts ont principalement bénéficié aux départements ministériels suivants :

- Affaires étrangères : 5 303 322 436 FCFA ;
- Education nationale et Enseignement supérieur : 8 796 508 124 FCFA ;
- Santé et protection sociale respectivement 3 615 117 091 FCFA et 2 661 741 938 FCFA ;
- Défense : 6 760 832 627 FCFA ;
- Membres du gouvernement et Primature : 4 765 667 960 FCFA.

Annulations

Aucun crédit n'a été annulé

Reports

Il n'y a pas eu de report de crédits